



Mon Patelin

Journal de la municipalité de Saint-Robert

SEPTEMBRE 2025

courriel : info@saintrobert.qc.ca

www.saintrobert.qc.ca

VOLUME 41 - NO. 1

INFO-COLECTE



Collecte matières
ultimes
10 - 24 septembre



Collecte matières
recyclables
3 - 17 septembre



Collecte matières
organiques
3 - 10 - 17 - 24
septembre



Collecte des
encombrants
3 septembre

LE CONSEIL MUNICIPAL



L'assemblée régulière du conseil municipal sera tenue le:

LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025 À 19 H 30

BUREAU MUNICIPAL

666, chemin Saint-Robert
Saint-Robert, Québec, J0G 1S0
450 782-2844

HORAIRE

Lundi au jeudi
de 8h00 à 16h30
en continue

BUREAU FERMÉ : LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2025 - FÊTE DU TRAVAIL

MON PATELIN DE RETOUR

Voici venu le temps de la rentrée, des retrouvailles dans la cour d'école ou sur le lieu de travail et bien sûr, des souvenirs d'été.

Votre journal municipal mensuel MON PATELIN reprend ses activités d'information.

Avec cette parution, il est de mise de présenter les plus sincères remerciements aux membres du conseil qui permettent la rédaction et la distribution du journal.

Les organismes qui désirent faire paraître un communiqué dans le journal doivent le faire parvenir au bureau municipal **avant le 14 de chaque mois**. Le texte sera publié intégralement avec corrections orthographiques s'il y a lieu.

Le Conseil municipal et son personnel souhaitent à tous nos lecteurs une bonne reprise !

RAPPEL TAXES MUNICIPALES

Nous tenons à rappeler que le 3^e versement des taxes municipales 2025 doit être effectué **le ou avant le 17 septembre**.



Vous pouvez effectuer votre paiement de trois (3) manières: soit par la poste en acheminant votre talon et votre chèque fait à l'ordre de la Municipalité de Saint-Robert, soit en vous présentant au bureau municipal (paiement par chèque, interac ou argent comptant) ou vous pouvez effectuer votre versement auprès des institutions bancaires au comptoir ou via le site internet de cette dernière.

RESPONSABLE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT



Un permis de construction ou un certificat d'autorisation est essentiel pour la plupart de vos travaux.

Informez-vous auprès de la responsable en bâtiment à **urbanisme@saintrobert.qc.ca** avant de débuter tous travaux afin de vérifier la nécessité d'un permis ou d'un certificat ainsi que la réglementation à respecter.

Afin de faciliter le traitement de votre demande de permis, vous devez remplir le ou les formulaires correspondants à votre situation.

Une demande de permis doit obligatoirement être complétée par le propriétaire. Pour qu'une autre personne puisse remplir la demande et venir récupérer le permis au nom du propriétaire, une procuration est nécessaire.

Les frais applicables sont payables par chèque, argent comptant, carte de débit et carte de crédit au moment de l'émission du permis.

Veuillez prendre note que la responsable en bâtiment a un délai maximal de 30 jours suivant la date de réception de la demande dûment complétée pour délivrer le ou les permis.

Prenez note que certains travaux ne nécessitent pas de permis. Par exemple, pour le remplacement du revêtement de votre toiture par le même type de matériel ou encore pour refaire la peinture à l'intérieur d'une pièce.

Pour une période indéterminée, toutes les demandes devront être envoyées par courriel ou déposées directement au bureau municipal.



Nouveau règlement sur les matières résiduelles : tout ce que vous devez savoir

Depuis le 7 juillet, la MRC Pierre-De Saurel applique un nouveau règlement. Ce dernier vise à améliorer la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire.

Ce règlement vient préciser les mesures entourant :

- La gestion du tri des matières (recyclables, compostables, déchets ultimes).
- Les frais s'appliquant pour les bacs noirs supplémentaires.
- Les amendes pour non-respect du règlement.



Pour plus d'informations :

Scannez le code QR ou rendez-vous sur notre site Web

www.mrcpierredesaurel.com



Trier mieux, c'est faire mieux

Trier ses matières résiduelles, ce n'est pas nouveau... mais c'est plus important que jamais!

Pourquoi? Parce que chaque erreur dans le bac noir, c'est une ressource perdue, un coût de plus à gérer, et un pas de recul pour l'environnement. La récupération et le compost ont chacun leur bac, et chacun leur rôle à jouer. En les utilisant correctement, vous contribuez à réduire les déchets destinés à l'enfouissement... et à faire une réelle différence pour votre communauté.

Un petit effort à la maison, un grand impact collectif 

Merci de trier avec soin!

Nous vous invitons à consulter le règlement complet sur notre site web ou à communiquer avec nous pour toute question:



info@mrcpierredesaurel.com



(450) 743-2703



V I V
A N T
I C I

MRC 
DE Pierre-De Saurel

LA PAPERASSE VOUS INTIMIDE ?



Une personne vous aide individuellement.
On respecte votre rythme.
On prend le temps de comprendre comment on peut vous aider.



Remplir un formulaire



Lire ou écrire une lettre



Comprendre une facture



Faire une démarche sur internet



**PRENEZ
RENDEZ-VOUS
450-780-1016**

...ou pour tout autre besoin !

**GRATUIT
ET
CONFIDENTIEL**



50 rue du Roi - suite 110

ZUMBA ZUMBA ZUMBA

Session automne 2025

Cours de **ZUMBA** les lundis et jeudis soirs.

Convient à tous les niveaux de forme physique et tous les âges.

Venez vous amuser dans une ambiance dynamique et conviviale!

→ **Yamaska**, salle Léo-Théroux, lundi 19 h, du 15 septembre au 1^{er} décembre.

12 cours / 110\$ ou 10 \$ du cours à l'unité. Paiement de 20\$ exigé dès l'inscription.

→ **St-Robert**, centre communautaire, jeudi 19 h, du 18 septembre au 27 novembre.

11 cours / 105\$ ou 10 \$ du cours à l'unité. Paiement de 20\$ exigé dès l'inscription.

📞 Pour infos et inscription, contactez Mélanie (450) 789-5542 / (450) 880-2942

meletserge@outlook.com

* Notez qu'un minimum de 12 participants est requis pour la tenue de chaque cours.



À quoi ça sert ?

Permet de récupérer des aliments imparfaits, des surplus de vos récoltes qui autrement seraient perdus.

Comment ça marche ?

Des cueilleurs de Récoltes Oubliées cueillent dans vos champs ou dans votre jardin, les surplus de votre choix. Le résultat des cueillettes est ensuite divisé de la façon suivante :

1/3 au propriétaire du champ/jardin (vous)

1/3 aux cueilleurs

1/3 à des organismes qui font du dépannage alimentaire ou dans les Frigos Touski

Pour plus d'informations :

lesrecoltesoubliees@gmail.com

450-742-2139



Récoltes oubliées



PISCINE : NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Plus de 500\$ d'amende si ta piscine ne respecte pas ces nouvelles règles en 2025 au Québec.

Ton été de baignades s'annonce mouvementé!

Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles entre en vigueur dès le 30 septembre 2025.

Si tu as une piscine chez toi au Québec, tu pourrais avoir des ajustements à faire cet été. Le gouvernement provincial resserre les règles de sécurité, et ça touche tous les types de piscines résidentielles — même les modèles gonflables installés dans la cour.

À partir du 30 septembre 2025, plus aucune piscine ne sera exemptée des règles de sécurité établies en 2010. Et si ta cour n'est pas conforme? Tu pourrais recevoir une amende de 500 \$ à 1 000 \$, jusqu'à ce que tu règles la situation.

Avant, seules les piscines installées après 2010 devaient respecter certaines exigences de sécurité. Mais dès l'automne 2025, toutes les piscines résidentielles devront s'y conformer, peu importe leur année d'installation.



<https://www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-%20piscines-residentielles/securisez-piscine>

AVIS IMPORTANT À LA POPULATION

DÉMÉNAGEMENT DU LIEU DE TENUE DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

La Municipalité de Saint-Robert informe ses citoyens que, **à compter du 11 août 2025**, les **séances régulières du conseil municipal** ne se tiendront plus à leur lieu habituel.

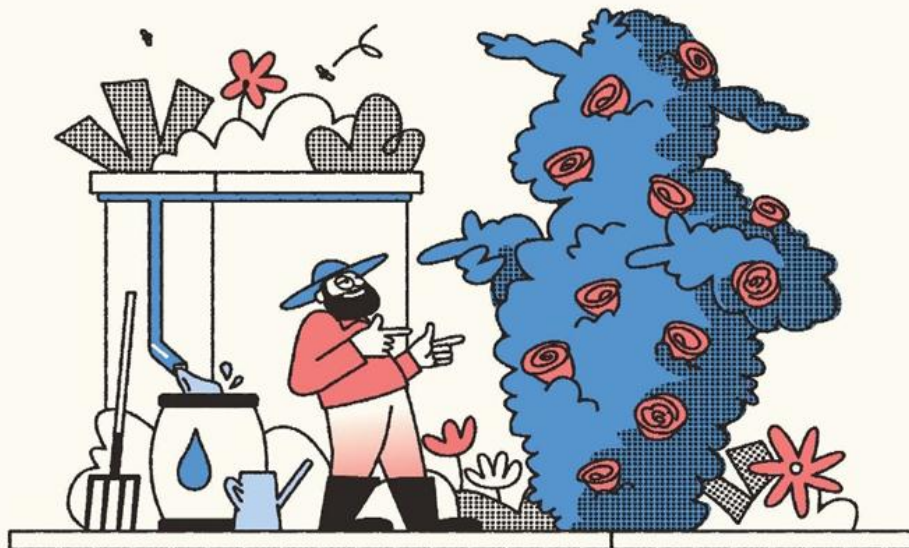
☞ **NOUVEL ENDROIT: 1, rue Aggée-Pelletier** Saint-Robert (Québec)

Et ce considérant que les travaux de construction sont terminés et plus adapté à la tenue des assemblées publiques et à mieux accueillir les citoyens.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

La direction générale

Arroser son jardin naturellement, c'est faire une fleur à l'environnement.



En utilisant un baril récupérateur d'eau de pluie, on réduit sa consommation d'eau potable sans priver son jardin. Découvrez-en plus sur Quebec.ca/empreinte-bleue
Votre eau, c'est notre eau à tous.

ÉLECTIONS 2025

RECRUTEMENT DU PERSONNEL ÉLECTORAL



Vous aimeriez participer au bon déroulement des élections municipales du **2 novembre prochain** ? La présidente d'élection de la Municipalité de Saint-Robert est à la recherche de personnes intéressées à travailler à la commission de révision, au vote par anticipation, ainsi qu'à la tenue du scrutin de vote.

Toute personne responsable, fiable et aimant travailler avec le public est invitée à postuler. Les étudiant(e)s et les personnes retraitées sont les bienvenues.

Le formulaire de demande d'emploi est disponible sur le site web : **www.saintrobert.qc.ca** sous l'onglet : **Élection**

Vous pouvez déposer votre candidature de l'une des façons suivantes:

1- En personne au bureau municipal

2- Par courrier:

Municipalité de Saint-Robert
666 Chemin de Saint-Robert
Saint-Robert (Québec) J0G 1S0

3- Par courriel: **direction@saintrobert.qc.ca**

Vous avez jusqu'au 8 octobre 2025 pour déposer votre candidature.

BORNES FONTAINES

AVIS D'INSPECTION DES BORNES INCENDIE



La municipalité de Saint-Robert avise la population qu'elle procédera à l'inspection des 110 bornes incendies situées sur son territoire dans la semaine du **8 septembre 2025**. Cette inspection permet de respecter les normes de sécurité en matière de protection incendie.

La compagnie Aquadata procédera à cette inspection qui vise la sécurité en cas d'incendie. Celle-ci pratiquera un rinçage des bornes incendies.

Conséquemment, il pourrait y avoir de légères baisses de pression d'eau accompagnées ou non d'une coloration jaunâtre ou rougeâtre. Cette procédure pourrait occasionner certains désagréments comme des tâches sur le tissu, mais la municipalité rappelle qu'il n'y a aucun danger pour la santé.

Avant d'utiliser l'eau, nous vous recommandons d'ouvrir les robinets d'eau froide et de laisser s'écouler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne incolore (entre 5 à 15 minutes). De plus, comme il s'agit d'une opération sur tout le territoire de la municipalité, il se peut que l'eau soit rouillée à divers intervalles et ce même après quelques jours.

La municipalité est désolée des inconvénients causés par ces travaux nécessaires au maintien de la qualité du service et vous remercie de votre compréhension.

La direction

AIDANTS NATURELS



Qu'est-ce qu'un proche aidant ?

Le rôle de proche aidant est méconnu et pourtant essentiel dans notre société. Le proche aidant est une personne qui, trop souvent, offre son aide en demeurant dans l'ombre. Le proche aidant a lui-même tendance à croire que son implication est simple et normale.

L'engagement auprès d'un proche se prend souvent, au départ, sans en connaître l'étendue ni ce que cet engagement prendra comme temps et énergie au fil du temps, au fur et à mesure de l'évolution de la maladie du proche. Le proche aidant c'est le membre de la famille, l'ami, le voisin, la nièce, etc. qui apporte un soutien moral, psychique, organisationnel ou physique à une personne malade et/ou en perte d'autonomie et cela, sans être rémunéré.

À l'Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu, la proche aidance ne se définit pas par le nombre d'heures consacrées ou par le type de tâches réalisées. Elle n'a pas d'âge et pas de sexe. Le lieu de résidence n'influe pas sur ce rôle : que la personne aidée cohabite avec son proche aidant ou qu'elle réside dans son propre domicile, qu'elle soit hébergée en résidence ou en CHSLD, l'engagement du proche aidant demeure tout aussi précieux.

L'Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu est un organisme communautaire dédié aux proches aidants depuis 1999; elle se spécialise auprès des aidants naturels de personnes âgées. Si vous vous reconnaissez comme proche aidant, contactez-nous, nous sommes là pour vous accompagner, vous soutenir, vous informer et vous offrir la possibilité de mieux vivre votre rôle auprès de votre proche.

Bélynda Fortier et Chantale Guérin

Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu
55 Place Fillion, Sorel-Tracy | 450 730-0880

FADOQ ST-ROBERT



Chers amis de la FADOQ, le 7 septembre était l'ouverture de la nouvelle salle.

Le 9 septembre, nous avons notre souper de blé d'inde et hot-dogs, dessert, café et souper gratuit à 18h.

À partir du 1^{er} septembre, le renouvellement des cartes de membres se fera par ordinateur et le paiement de la carte sera soit en argent ou carte de crédit. Les membres recevront une feuille à la maison pour le renouvellement de la carte. S'il y a problème, contacter Murielle Jacob au 450-782-2535

L'activité de pétanque continue aux loisirs le mercredi à 13 h.

Le mardi à 13h, il y a d'autres activités comme jouer aux cartes, nous verrons sur place.

Bon retour!

Micheline J. Dufault, Publiciste,
450 782-2535

Calendrier des activités

Septembre 2025



Collecte
matières
ultimes



Collecte
matières
recyclables



Collecte
matières
organiques



Collecte
des
encombrants



Horaire
des
messes

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	1 BUREAU FERMÉ FÊTE DU TRAVAIL	2	3   	4	5  Friperie 9h00 à 16h00	6
7 Inauguration salles municipales de 11h à 15h.  Saint-Robert 10h30 (Pèlerinage du cimetière)	8  Conseil Municipal 19h30	9  FADOQ SOUPER	10  	11	12	13  Saint-Robert 16h (Paroisse de St-Ours)
14  Sainte-Victoire 10h30	15  ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska	16	17  	18  ZUMBA 19 h 3 rue Aggée-Pelletier, Saint-Robert	19	20
21  Saint-Robert 10h30	22  ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska	23	24  	25  ZUMBA 19 h 3 rue Aggée-Pelletier, Saint-Robert	26	27  Saint-Robert 16h (Paroisse de St-Ours)
28  Sainte-Victoire 10h30	29  ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska	30				